

## COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **Pelicano**

Forme juridique: Fondation d'utilité publique

Adresse: Congresstraat

N°: 35

Boîte:

Code postal: 1000

Commune: Bruxelles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles, néerlandophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0819.409.280

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

08-10-2009

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale\* du

27-09-2013

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2012

au

31-12-2012

Exercice précédent du

01-01-2011

au

31-12-2011

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 1.2, A-asbl 5.1.1, A-asbl 5.1.2, A-asbl 5.2.1, A-asbl 5.2.2, A-asbl 5.2.3, A-asbl 5.3, A-asbl 5.4, A-asbl 5.5, A-asbl 5.6, A-asbl 5.7, A-asbl 6

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

**COTTYN** Jean-Luc

Blekerijstraat 103/40  
8310 Assebroek  
BELGIQUE

Administrateur

**VANDER BAUWHEDE** Dirk

Grietlaan 12  
8460 Oudenburg  
BELGIQUE

Administrateur

**APS** Martin

Harmoniestraat 38  
2000 Antwerpen  
BELGIQUE

Administrateur

**DE VOOGT** Marc

Bergstraat 82  
8790 Waregem  
BELGIQUE

Administrateur

**GOEGEBUER** Frank

Schouwvegerstraat 24  
8000 Brugge  
BELGIQUE

Administrateur

**HOORNE** Christiaan

Rijvers 83  
9930 Zomergem  
BELGIQUE

Administrateur

**CLAES** Karel

Lange Lostraat 37  
3212 Pellenberg  
BELGIQUE

Administrateur

**VANDELANOTTE BEDRIJFSREVISOREN (B00083)**

BE 0433.608.707  
President Kennedypark 1/a  
8500 Kortrijk  
BELGIQUE

Commissaire

Représenté directement ou indirectement  
par:

**VANDELANOTTE** Koen

---

\* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		20/28	<b>285</b>	<b>285</b>
<b>Frais d'établissement</b>		20		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	5.1.1	21		
<b>Immobilisations corporelles</b>	5.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241		
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	5.1.3/5.2.1	28	<b>285</b>	<b>285</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b>205.144</b>	<b>266.462</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41		<b>529</b>
Créances commerciales		40		529
Autres créances		41		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
<b>Placements de trésorerie</b>	5.2.1	50/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>199.159</b>	<b>47.385</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b>5.985</b>	<b>218.548</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>205.429</b>	<b>266.747</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b>		10/15	<b><u>78.004</u></b>	<b><u>18.059</u></b>
<b>Fonds de l'association ou de la fondation</b>		10	<b>25.000</b>	<b>25.000</b>
Patrimoine de départ		100	25.000	25.000
Moyens permanents		101		
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Fonds affectés</b>	5.3	13		
<b>Résultat positif (néгатif) reporté (+)/(-)</b>		14	<b>53.004</b>	<b>-6.941</b>
<b>Subsides en capital</b>		15		
<b>PROVISIONS</b>	5.3	16		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5		
<b>Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise</b>		168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>127.425</u></b>	<b><u>248.688</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	5.4	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
<b>Dettes à un an au plus</b>	5.4	42/48	<b>125.925</b>	<b>247.188</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		37.900
Etablissements de crédit		430/8		37.900
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	125.925	209.288
Fournisseurs		440/4	125.925	209.288
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Dettes diverses		48		
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891		
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3	<b>1.500</b>	<b>1.500</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>205.429</b>	<b>266.747</b>

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	119.307	33.741
Ventes et prestations		70/74		
Chiffre d'affaires		70		
Cotisations, dons, legs et subsides		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.5	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	57.315	43.963
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
<b>Résultat positif (néгатif) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>61.992</b>	<b>-10.222</b>
<b>Produits financiers</b>	5.5	75	<b>842</b>	<b>126</b>
<b>Charges financières</b>	5.5	65	<b>2.889</b>	<b>1.643</b>
<b>Résultat positif (néгатif) courant (+)/(-)</b>		9902	<b>59.945</b>	<b>-11.739</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		76		
<b>Charges exceptionnelles</b>		66		
<b>Résultat positif (néгатif) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>59.945</b>	<b>-11.739</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Résultat positif (néгатif) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906	<b>53.004</b>	<b>-11.739</b>
Résultat positif (néгатif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	59.945	-11.739
Résultat positif (néгатif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	-6.941	
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>		791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
<b>Affectations aux fonds affectés</b>		692		
<b>Résultat positif (néгатif) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14	<b>53.004</b>	<b>-6.941</b>

**ANNEXE  
ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	XXXXXXXXXX	<b>285</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	<b>285</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	28	<b><u>285</u></b>	

## RÈGLES D'ÉVALUATION

Vorderingen en schulden worden gewaardeerd aan nominale waarde. Indien er onzekerheid bestaat omtrent de inning van de vorderingen worden er waardeverminderingen aangelegd. De thesaurie wordt gewaardeerd aan nominale waarde.



Ce document est une traduction du néerlandais. Vous trouvez l'édition originale sur le site néerlandais.

# Vandelanotte

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA  
FONDATION D'UTILITÉ PUBLIQUE PELICANO  
RUE DU CONGRÈS 35  
1000 BRUXELLES  
0819.409.280  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2012, sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et sur les annexes, ainsi que les mentions complémentaires requises. Ce rapport fait suite au rapport de carence que nous vous avons adressé le 9 juillet 2013 pour absence de comptes annuels dans les délais statutaires.

## **Rapport sur les comptes annuels – opinion sans réserve**

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la fondation pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, dont le total du bilan s'élève à 202.428,94 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 59.944,45 €.

### *Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels*

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Vandelanotte Bedrijfsrevisoren cvba  
President Kennedypark 1a  
B-8500 Kortrijk  
[www.vandelanotte.be](http://www.vandelanotte.be)

T +3256438580  
F +32 56438581 | F +32 56438581

Société civile ayant adopté la forme juridique d'une SCRL.  
RPM Courtrai  
BE 0433.608.707

### *Responsabilité du commissaire*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion et la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité les explications et les informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### *Opinion sans réserve*

À notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la fondation au 31 décembre 2012, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

# Vandelanotte

## **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

L'organe de gestion est responsable du respect par l'association de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations, de même que des statuts et des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité.

Dans le cadre de notre mandat, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Hormis le non-respect des dispositions des articles 37 § 1 de la loi sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations concernant l'établissement ponctuel des comptes annuels, nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

Courtrai, le 27 septembre 2013

Vandelanotte Réviseurs  
d'Entreprises SCRL, Commissaire  
Représenté par

Koen Vandelanotte  
Réviseur d'entreprises